

COMMUNE DE SIERENTZ

**PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SIERENTZ DE LA
SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024**

Le 1^{er} juillet 2024 à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 25 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à l'école maternelle PICASSO, 09 rue Clémenceau, sous la présidence de Monsieur Pascal TURRI, Maire. La séance était retransmise en direct via le site internet de la ville de Sierentz.

Etaient présents :

- Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
- Monsieur Stéphane DREYER
- Madame Carole CHITSABESAN
- Monsieur Patrick GLASSER
- Madame Lauren MEHESSEM
- Madame Mélody WACH
- Monsieur Luc FUCHS
- Monsieur Pierre ENDERLIN
- Madame Manuelle LITZLER
- Monsieur Mathieu ROUX
- Monsieur Alexandre RITZENTHALER
- Monsieur Nicolas ARBEIT (Arrivé après le point 1)
- Monsieur Nicolas KWAST (Arrivé après le point 1)
- Madame Julie BENTZINGER
- Madame Marina SANCHEZ ORTIZ
- Monsieur Paul-Bernard MUNCH
- Monsieur Régis BELEY (Arrivé après le point 1)
- Madame Sandrine GUTEDEL
- Monsieur Xavier ILTIS
- Madame Véronique BISSEL

Procurations :

- Madame Françoise FUHRER donne procuration à Madame Véronique BISSEL
- Madame Sophie WELFELE donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM
- Monsieur Mathieu PETITPAIN donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
- Madame Jennifer GRUND donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
- Madame Agnès WENZEL donne procuration à Monsieur Luc FUCHS

Excusé :

- Monsieur Gérard BENTZINGER

Secrétaire de séance : Madame Laurence MAIRE, Directrice Générale des Services

Monsieur le Maire ouvre la séance, salue cordialement tous les membres présents, la presse et le public. Il constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024
3. Administration générale
 - 3.1 Maintien d'un poste d'adjoint au Maire devenu vacant et détermination du rang
 - 3.2 Election d'un adjoint au Maire
 - 3.3 Désignation d'un délégué au sein du Syndicat Territoire d'Énergie Alsace
 - 3.4 Désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal au sein de la Commission communale consultative de la chasse (4C)
 - 3.5 Désignation d'un nouveau délégué au sein de la commission communication/événement
 - 3.6 Désignation d'un nouveau délégué au sein de la commission travaux
 - 3.7 Jury d'Assises – tirage au sort
4. Affaires financières
 - 4.1 Affectations de dépenses
 - 4.2 Subventions
 - 4.2.1 Association les Bricoleurs
 - 4.2.1.1 Subvention de fonctionnement
 - 4.2.1.2 Subvention de projets
5. Communications informations
 - 5.1 Compétences déléguées
 - 5.2 Divers

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DESIGNE Madame Laurence MAIRE, Attachée Principale, faisant fonction de Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que suite au décès de Monsieur Aimé FRANÇOIS, il y a lieu de désigner un nouveau conseiller municipal. Aux termes de l'article L. 270 du code électoral le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. Madame Agnès WENZEL est appelée à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste, Monsieur Thierry BAUMLIN suivant de la liste, ayant renoncé au mandat pour pouvoir poursuivre sa mission de Président au sein du Conseil Participatif Citoyen. Le tableau du conseil municipal sera mis à jour et transmis à la Préfecture.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, PREND ACTE de l'installation de la nouvelle conseillère municipale, Madame Agnès WENZEL.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom du Conseil Municipal.

Messieurs Nicolas KWAST et Nicolas ARBEIT rejoignent l'assemblée à 18h43.

Monsieur le Maire propose d'accueillir Monsieur Yves BISCH, récipiendaire du grade de Commandeur des Palmes Académiques de l'Éducation Nationale le 11 juin 2024 à l'Agora. Monsieur Yves BISCH tient à revenir sur cette nomination et à remercier la Ville de Sierentz pour son soutien et exprime sa reconnaissance aux élus et en particulier à Madame la Première Adjointe, Rachel SORET VACHET-

VALAZ pour l'organisation conjointe de cet évènement. Monsieur le Maire indique que cela a été un honneur car Monsieur BISCH a beaucoup œuvré pour la collectivité et le remercie pour les messages et les valeurs transmises aux générations futures, à travers ses actions et les ouvrages qu'il a publiés. La classe d'antan est devenue une référence internationale car des visiteurs étrangers viennent découvrir cette installation. Monsieur Régis BELEY rejoint l'assemblée à 18h55.

2. APROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUIN 2024

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024 a été transmis in extenso à tous les membres. Il est approuvé à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.1 Maintien d'un poste d'adjoint au Maire devenu vacant et détermination du rang

Par délibération du 23 mai 2020 le Conseil Municipal a créé 8 postes d'adjoints au Maire. Suite au décès de Monsieur Aimé FRANÇOIS, le poste de 6^{ème} Adjoint au Maire est devenu vacant. En application des articles L.2122-7-1 et L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal peut décider de maintenir le poste devenu vacant et décider que le nouvel adjoint prendra la place au même rang que l'élu qui occupait ce poste.

Vu la délibération 23 mai 2020 portant création de 8 postes d'adjoints au maire,
Vu la délibération 23 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,
Considérant la vacance du poste de 6^{ème} Adjoint au maire suite au décès de Monsieur Aimé FRANÇOIS survenu le 26 mai 2024,
Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,
Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 6^{ème} adjoint,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

MAINTIENT le poste d'adjoint devenu vacant,

DECIDE que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant à savoir le 6^{ème} rang.

3.2 Election d'un Adjoint au Maire

Suite à la délibération 3.1 du 1er juillet 2024 relative au maintien d'un poste d'adjoint devenu vacant et à la détermination du rang du nouvel adjoint, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire.

Selon l'article L. 2122-7-2 alinéa 4 du CGCT quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Conformément à l'article L.2122-7-2 alinéa 3 du CGCT, en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7 à savoir au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Après dépouillement et proclamation des résultats, le conseiller élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu les délibérations 1.2.1 et 1.2.2 du 8 juin 2020 relatives aux indemnités des adjoints et des conseillers municipaux et la délibération 3.1 du 1er juillet 2024 relative au maintien du poste d'Adjoint au Maire et au rang du nouvel élu ;

Les délégations seront : le marché aux fleurs en travail conjoint avec l'Adjointe en charge de la jeunesse, le repas des Aînés, le marché de la Saint-Nicolas en lien avec Rachel SORET VACHET-VALAZ qui suit le CCAS et les concours, les bénéfiques des bredalas, il sera en lien avec l'Association des Bricoleurs, les cimetières, et conservera la transition écologique.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux de sexe masculin qui le souhaitent à présenter leur candidature et le Conseil Municipal désigne un bureau pour le vote (un secrétaire et deux assesseurs) ; Sont désignés pour le Bureau : Madame Carole CHITSABESAN secrétaire, Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ et Monsieur Stéphane DREYER assesseurs

Le dépouillement du vote pour la désignation du 6^{ème} Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue est le suivant :

Est candidat : Monsieur Mathieu ROUX

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 26

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de bulletins blancs et nuls : 4 blancs

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

A obtenu : 22 voix pour Mathieu ROUX

Monsieur Mathieu ROUX est élu en qualité de 6^{ème} adjoint au Maire, qui est immédiatement installé dans ses fonctions et Monsieur le Maire précise que les indemnités prévues par les délibérations susmentionnées s'appliquent à compter du jour de son élection.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il désignera Madame Véronique BISSEL en qualité de conseillère municipale déléguée avec comme délégations les grands anniversaires et les animations lors des évènements municipaux tels que concours des bredalas lors du Marché Saint-Nicolas.

3.3 Désignation d'un délégué au sein du Syndicat Territoire d'Energie Alsace

Cette structure intercommunale dite Syndicat mixte « fermé » est composée de 332 communes et 2 communautés de communes soit près de 695 873 habitants.

Les services du Syndicat assistent gratuitement les collectivités membres dans leurs projets de travaux. Sa mission principale est d'organiser et d'exercer le contrôle de la bonne exécution des Contrats de concession signés avec Enedis, EDF et Gaz de Barr pour la compétence « électricité » et GRDF, ANTARGAZ et CALEO pour la compétence « gaz ». Depuis le 1er janvier 2020, le Syndicat est maître d'ouvrage des travaux d'enfouissement des lignes électriques au titre de l'Article 8 et de certains travaux d'effacement. Les statuts arrêtés le 12 novembre 2019 par les Préfectures du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, permettent désormais au Syndicat d'accompagner les collectivités membres dans le domaine de l'éclairage public, de la planification énergétique, de la mobilité propre, de l'élaboration de leur PCAET... Depuis 2012, le Syndicat perçoit et reverse aux communes de moins de 2 000 habitants la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE). La commune y est représentée par 3 délégués.

Suite au décès de Monsieur Aimé FRANÇOIS, délégué titulaire, il est nécessaire de procéder à son remplacement. Monsieur Pascal TURRI et Monsieur Mathieu ROUX sont tous deux délégués au sein du syndicat. Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Patrick GLASSER qui se porte candidat.

Est candidat : Monsieur Patrick GLASSER

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au vote par scrutin secret ;

DESIGNE Monsieur Patrick GLASSER pour siéger au sein du Syndicat Territoire d'Énergie Alsace.

3.4 Désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal au sein de la Commission communale consultative de la chasse (4C)

Suite au décès de Monsieur Aimé FRANÇOIS, délégué titulaire au sein de la 4C par délibération du 8 juin 2020, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau membre.

Celle-ci est notamment chargée de suivre la gestion cynégétique des lots de chasses et est appelée à formuler un avis pour l'agrément de gardes-chasses particuliers, la désignation de permissionnaires etc. Monsieur le Maire est président de droit de la 4C et Monsieur Régis BELEY et Monsieur Nicolas ARBEIT sont délégués au sein de la 4C, par délibération du 08 juin 2020. Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Mathieu ROUX qui se porte candidat.

Est candidat : Monsieur Mathieu ROUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au vote par scrutin secret ;

DESIGNE Monsieur Mathieu ROUX pour siéger à la commission communale consultative de la chasse.

3.5 Désignation d'un nouveau délégué au sein de la commission communication/événement

Suite au décès de Monsieur Aimé FRANÇOIS, membre de la commission communication/événement par délibération du 2 juillet 2020, il convient de nommer un nouveau délégué, au sein du groupe majoritaire. Les membres de la commission sont les suivants : Rachel SORET VACHET-VALAZ (Présidente), Carole CHITSABESAN, Lauren MEHESSEM, Manuelle LITZLER, Mathieu PETITPAIN, Julie BENTZINGER, Paul-Bernard MUNCH. Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Jennifer GRUND qui se porte candidate.

Est candidate : Madame Jennifer GRUND

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au vote par scrutin secret ;

DESIGNE Madame Jennifer GRUND pour siéger au sein de la commission communication/événement.

3.6 Désignation d'un nouveau délégué au sein de la commission travaux

Suite au décès de Monsieur Aimé FRANÇOIS, membre de la commission travaux par délibération du 14 juin 2021, il convient de nommer un nouveau délégué, au sein du groupe majoritaire. Les membres de la commission sont les suivants : Patrick GLASSER (Président), Lauren MEHESSEM, Luc FUCHS, Manuelle LITZLER, Julie BENTZINGER, Régis BELEY. Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Mathieu ROUX qui se porte candidat.

Est candidat : Monsieur Mathieu ROUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,
DECIDE de ne pas procéder au vote par scrutin secret ;
DESIGNE Monsieur Mathieu ROUX pour siéger au sein de la commission travaux.

3.7 Jury d'Assises – tirage au sort

En vue de dresser la liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés auprès de la Cour d'Assises et conformément aux articles 255 à 261-1 et A. 36-12 à A 36-13 du code de procédure pénale et l'arrêté préfectoral du 15 mai 2024, il convient de procéder publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de neuf personnes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

PROCEDE au tirage au sort de 9 personnes à partir de la liste électorale dont les numéros d'électeur sont les suivants :

n°861 ; n°525 ; n°951 ; n°137 ; n°662 ; n°1153 ; n°43 ; n°1116 ; n°922

4. AFFAIRES FINANCIERES

4.1 Affectations de dépenses

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

AFFECTE les biens ci-après à l'état de l'actif de la Commune :

N° compte	Libellé	Fournisseur	Montant TTC	N° inventaire
21848 PRO 14	Armoires de bureau pour le centre technique	MANUTAN COLLECTIVITES	1 400,40 €	36/24M
2158 PRO 16	Signalétique des tikis domaine Haas	MANGOLD GRAPHIQUE	259,20 €	37/24M
21568 PRO 03	Aspirateur de mucosités pour les pompiers	UGAP	1 600,91 €	38/24M

4.2 Subventions

4.2.1. Association des Bricoleurs

4.2.1.1 Subvention de fonctionnement

VU le budget de l'exercice ;

VU la subvention de fonctionnement de 1 000 € déjà accordée au budget primitif à l'Association des Bricoleurs ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,
VERSE une subvention de fonctionnement complémentaire de 1 500 € à l'association des Bricoleurs ;
PROCEDE à l'ouverture de crédits nécessaires comme suit :

Section de fonctionnement :

C/65748 : (+) 1 000

C/73111 : (+) 1 000

4.2.1.2 Subvention de projets

VU le budget de l'exercice ;

VU les actions et projets divers menés par l'association des Bricoleurs (cabanons, animations, bricolage...);

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,
VERSE une subvention de 12 000 € à l'association des Bricoleurs pour mener à bien les actions et projets ;
PROCEDE à l'ouverture de crédits nécessaires comme suit :

Section de fonctionnement :

C/65748 : (+) 12 000

C/73111 : (+) 12 000

5. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

5.1 Compétences déléguées

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans son champ de compétence des matières que lui a déléguées le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020 et celle du 14 septembre 2020.

- **ACCEPTATION INDEMNITES SINISTRE**

Ont été acceptées comme indemnités de sinistre :

- 1 386,00 € au titre du sinistre du 2 mars 2024 relatif à un choc véhicule contre un lampadaire, rue des Jardins
- 636,96 € au titre du sinistre du 31 mars 2024 relatif à un choc véhicule au 1 rue Rogg Haas (église)

- **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Ont été prononcées les renoncations au droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

Section	Parcelle	Superficie	Lieu-dit	Bien
11	131	05a 47ca	8 rue Rogg Haas	Commerce + Appartement
9	610	07a 09ca	27 rue Nathan Katz	Maison individuelle
12	186	20a 49ca	9 rue des Jardins	Appartement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération EN PREND ACTE.

5.2 Divers

- Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport d'activité de TEA Territoire d'Énergie Alsace de 2023 consultable via le lien <https://te.alsace/vos-ressources/rapports-dactivites/>

Monsieur le Maire en détaille le contenu à l'Assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération EN PREND ACTE.

- Monsieur Stéphane DREYER rappelle les dates des prochaines manifestations à venir :
 - Fête du collège 2/7/24
 - Sous les Etoiles 6/7
 - Elections 2^{ème} tour 7/7
 - Fête nationale 13/7
 - Classic Car day 21/7
 - Soirée pétanque 10/8 Bascule
 - Météo Jazz 16/8
 - Portes ouvertes pompiers 25/8

- Monsieur le Maire évoque les élections législatives dont les résultats sont inquiétants et mettent en évidence une montée en puissance des extrêmes, notamment du Rassemblement National. Notre pays garantit les libertés individuelles, ce résultat l'interpelle tout particulièrement lorsqu'il se remémore l'histoire de nos populations alsaciennes qui ont été touchées durement par le passé. Il souhaite qu'au deuxième tour chacun vote en conscience. Le taux de participation doit être important pour que chacun s'exprime et que l'ensemble conduise à un équilibre, que notre gouvernement puisse gouverner jusqu'aux élections présidentielles, de manière à permettre la réalisation de grands projets déjà en cours.

L'arrivée des extrêmes au pouvoir pourrait mettre en péril les projets d'investissement tels que Microsoft près de Petit Landau, ou des projets de photovoltaïques près de Wittelsheim. Il faut éviter le vote qui vise à « essayer » car l'avenir serait incertain et il pourrait être difficile de corriger le tir ensuite. L'esprit républicain doit être sauvegardé, des conflits armés ont lieu à proximité de notre territoire, mais aussi dans d'autres régions du monde, tel qu'en Amérique du Sud ou avec le conflit israélo palestinien.

Monsieur le Maire espère que la vie en collectivité se poursuivra dans un esprit de liberté, d'égalité et de fraternité.

Enfin, il rappelle que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 16 septembre 2024 sur la base du calendrier qui a été transmis l'an dernier à ses membres.

Commune de Sierentz

PV du CM du 1^{er} juillet 2024

Monsieur ENDERLIN précise que la déchetterie est fermée du 1^{er} au 22 septembre. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de travaux de sécurisation et d'accès à l'équipement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire, lève la séance à 20h00.

**Tableau des signatures pour l'approbation du
Procès-verbal de délibération du Conseil Municipal de la Commune de Sierentz
de la séance du 1^{er} juillet 2024**

A Sierentz, le 16 septembre 2024
Le Maire,
Pascal TURRI



A Sierentz, le 16 septembre 2024
Le secrétaire de séance,
Laurence MAIRE



